

PREFECTURE DE LA VIENNE

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral n°2023-DCPPAT/BE-094 en date du 09 mai 2023, une enquête publique est ouverte pendant **32 jours consécutifs du 12 juin 2023 (09h00) au 13 juillet 2023 (17h00)**, dans les communes de MOUTERRE-SILLY et LES TROIS-MOUTIERS sur la demande d'autorisation environnementale présentée par Monsieur le Directeur de la SAS LOUDUNAIS ENERGIES 1, pour l'installation et l'exploitation d'un parc éolien « Plaine d'Insay » composé de 6 éoliennes et de 1 poste électrique de raccordement sur les communes de MOUTERRE-SILLY et LES TROIS-MOUTIERS, activité relevant de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier de l'installation comportant notamment une étude d'impact ainsi que l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement sur cette étude d'impact, sera déposé en mairies de MOUTERRE-SILLY et LES TROIS-MOUTIERS afin que le public puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur les registres ouverts à cet effet aux jours et heures d'ouverture habituels des mairies :

Les Trois-Moutiers :

- du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30

Mouterre-Silly :

- lundi de 08h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00

- mercredi et jeudi de 08h00 à 12h00

- vendredi de 13h00 à 17h00

Monsieur René SOUDÉ, retraité de la Fonction Publique, nommé commissaire-enquêteur par décision du Tribunal Administratif en date du 04 mai 2023, recevra en personne en mairies de MOUTERRE-SILLY et LES TROIS-MOUTIERS les observations du public :

Les Trois-Moutiers :

- Lundi 12 juin 2023 de 09h00 à 12h00

- Mercredi 28 juin 2023 de 14h00 à 17h00

- Jeudi 13 juillet 2023 de 14h00 à 17h00

Mouterre-Silly :

- Vendredi 23 juin 2023 de 14h00 à 17h00

- Mercredi 05 juillet 2023 de 09h00 à 12h00

Les observations, propositions et contre-propositions du public, pourront également pendant toute la durée de l'enquête :

- être adressées par correspondance au commissaire enquêteur en mairie de LES TROIS-MOUTIERS – 14 avenue Aristide Gigot – 86 120 LES TROIS-MOUTIERS, siège principal de l'enquête;

ou

- être déposées sur le registre électronique d'enquête à l'adresse suivante : **enquete-publique-4671@registre-dematerialise.fr**

ou

- être déposées en se connectant sur le lien suivant: **<https://www.registre-dematerialise.fr/4671>**

Le dossier et les informations relatives à l'enquête publique seront également consultables sur le site Internet de la préfecture (<http://www.vienne.gouv.fr> - rubriques « actions de l'Etat –

environnement, risques naturels et technologiques – installations classées - éoliennes ») ainsi qu'à la préfecture de la Vienne (Bureau de l'Environnement, 7 place Aristide Briand 86000 POITIERS de 8 h 45 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h) sur un poste informatique.

A l'issue du délai prévu à l'article 7 de l'arrêté susvisé, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Préfecture de la Vienne – Bureau de l'Environnement et en Mairies de MOUTERRE-SILLY et LES TROIS-MOUTIERS, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ils seront publiés et mis à la disposition du public pendant un an sur le site Internet de la préfecture (<http://www.vienne.gouv.fr> - rubriques « action de l'Etat – environnement, risques naturels et technologiques – installations classées - éoliennes »).

La décision d'autorisation assortie du respect des prescriptions, ou la décision de refus, sera prise par arrêté du Préfet de la Vienne.

Des informations pourront être demandées auprès de la SAS LOUDUNAIS ENERGIES 1 – Business center 4e - 3 av. Gustave Eiffel - 86360 CHASSENEUIL-DU-POITOU
M. Marc-Alexandre GUILBARD – 07 67 11 56 21 | 05 49 38 88 25 – ma.guilbard@eolise.fr